



## AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 487-16

**Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley, lors de sa séance extraordinaire du 26 septembre 2016, a adopté le Règlement numéro 487-16 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 413-12 concernant le Code de déontologie des employés de la Municipalité de Cantley pour y ajouter une disposition relative à l'interdiction d'annonces lors d'une activité de financement politique - Résolution numéro 2016-MC-R457;

QUE le Règlement numéro 487-16 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture et sur le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2016.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel Leduc".

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 487-16 est affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 3e jour du mois d'octobre 2016.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Daniel Leduc", is positioned above the printed name and title.

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier